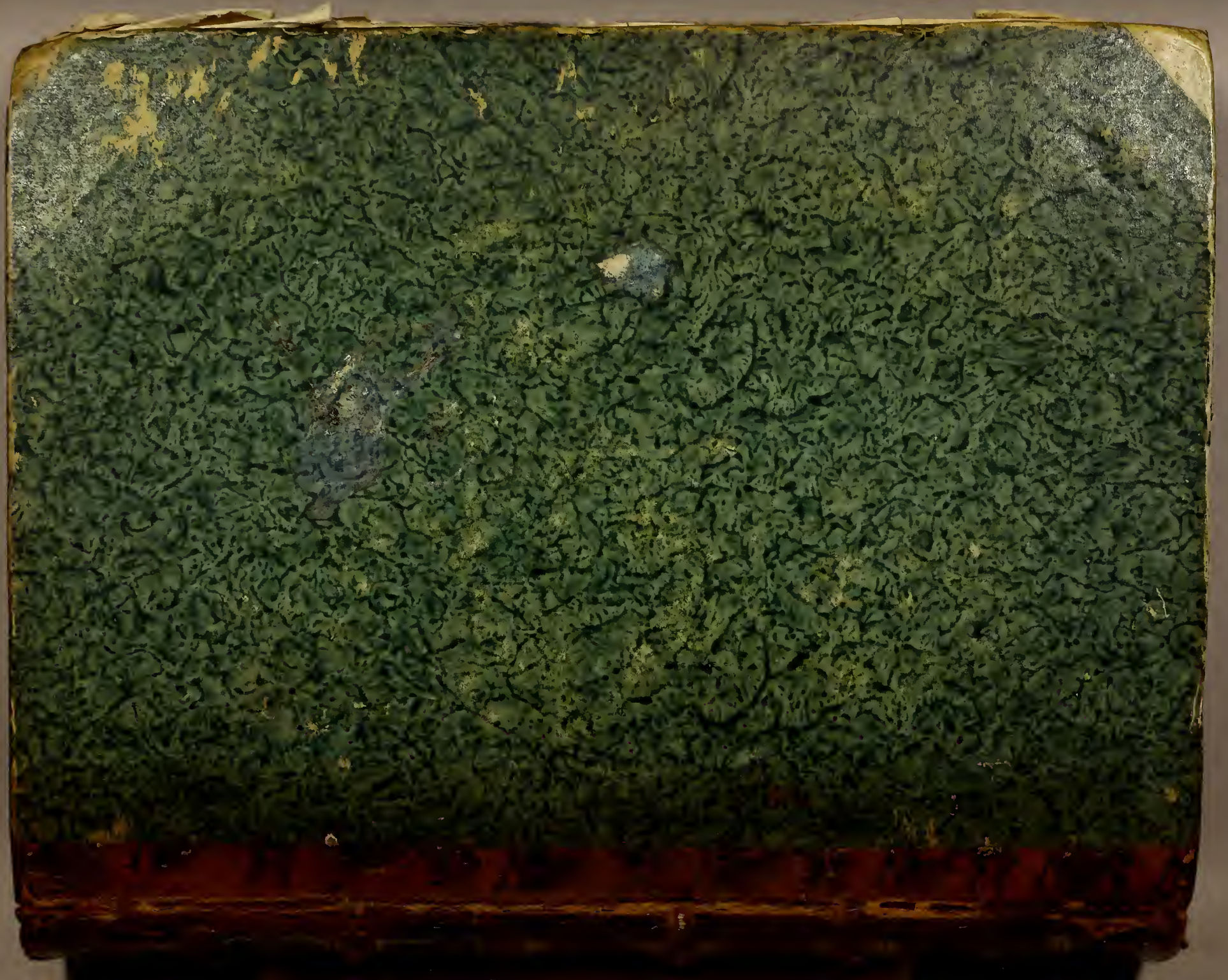

A 12

John Carter Brown
Library
Brown University

LETTRES ADRESSÉES
PAR L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU NORD ET PAR DIFFÉRENTES MUNICIPALITÉS DE LA COLONIE, A CELLE DU PORT-AU-PRINCE.
N°. 2.

A Saint-Marc, le 14 Mars 1791.

Meſſieurs & chers Compatriotes,

LE corps municipal de la ville du Môle fut forcé de ſuſpendre ſes fonctions le 8 du mois d'Octobre dernier, & de ſe mettre ſous la ſauvegarde de la paroiſſe de Bombarde.

Depuis cette malheureuſe époque, Meſſieurs & chers compatriotes, qui nous rappèle avec bien de l'amertume, tous les outrages & toutes les calamités auxquels tous les bons citoyens ont été expoſés; notre vie, nos biens & notre liberté, ſont reſtés entièrement dépendans de la volonté & du caprice de l'autorité arbitraire & des membres de la nouvelle corporation des volontaires.

Lors du paſſage de M. le général, Meſſieurs & chers compatriotes, la municipalité de la ville du Môle, conjointement avec celle de la paroiſſe de Bombarde, devaient lui préſenter leurs hommages reſpectueux & lui remettre une adreſſe par laquelle ils réclamaient ſon autorité & ſa juſtice pour obtenir le maintien de la tranquillité des deux paroiſſes reſpectives; mais la nuit du 11 au 12 Février, qui était la veille du jour que M. de Blanchelande avait fixé pour monter à Bombarde, on expédia nuitamment du Môle trois eſcouades de troupes de ligne, compoſées chacune de ving-cinq hommes, ayant pour guide le Sieur Cremille, exempt des maréchauſſées, trois ou quatre de ſes cavaliers & une douzaine environ des membres de la nouvelle corporation; tout ce monde bien armé, ils ne manquèrent pas d'apporter l'alarme au bourg & principalement dans toutes les habitations où ils firent les plus exactes recherches; ils arrêtèrent le Sieur Roulet, habitant,

& le Sieur Folin, procureur syndic de la commune du Môle, que le commandant de la place retient au fort d'Orléans ; le reste se sauva dans les bois.

D'aignez, Messieurs & chers compatriotes, embrasser la défense des bons citoyens de la ville du Môle, qui ont sollicité envain l'autorité & la justice de M. le générale par l'organe de leur municipalité, qu'ils rentrent tous dans leurs légitimes droits & que le procureur syndic de la commune du Môle, de présent sous la sauvegarde de la municipalité de Saint-Marc, retenu au Fort de la manière la plus illégale, la plus injuste & la plus déshonorante, soit élargi, ou qu'il soit renvoyé pardevant des juges compétans, s'il a eu le malheur de se rendre coupable.

J'ose me flatter, Messieurs & chers compatriotes, que vous voudrez bien avoir égard à la juste réclamation que fait un bon citoyen, un vrai patriote, qui, quoique persécuté & poursuivi de la manière la plus odieuse, n'en est pas moins pénétré de l'importance de ses devoirs.

Je suis avec respect,

Messieurs & chers compatriotes,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,
Signé Guiton, maire.

A Saint-Marc, le 8 Mars 1791.

Messieurs & chers compatriotes,

La municipalité a reçu avec reconnaissance, ainsi que les citoyens, votre imprimé renfermant les détails de l'union & de la tranquillité qui règne dans votre ville, d'après l'orage qui l'avait précédé. Dieu veuille que toute la colonie en sentant le prix de l'union & de la concorde, descende en elle-même pour y voir que tous les hommes sont frères, & ne doivent désormais former qu'une même famille, où doit régner le même sentiment & les mêmes vues, pour amener le bonheur général dans les lieux qu'elle compose.

Nous vous prions, Messieurs & chers compatriotes, de vouloir bien ne nous rien laisser ignorer de tous les détails qui peuvent vous intéresser & de tous les accroissemens que chaque jour peut acquérir votre ville dans la tranquillité, faites-nous part sur-tout du retour de vos commissaires auprès de M. le lieutenant général & de ses réponses à votre ambassade.

Faites-nous également le plaisir de nous adresser la proclamation du 3 de ce mois de M. de Blanchelande, relative aux marques distinctives.

Nous n'avons point reçu, Meſſieurs & chers compatriotes, la pièce que vous nous annoncez devoir accompagner les détails de votre ſituation ; nous vous prions inſtamment d'avoir la bonté de nous l'adreſſer & de permettre que la municipalité ait avec la votre la correſpondance la plus ſuivie.

Nous avons l'honneur d'être avec les ſentimens de la plus parfaite cordialité,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſervitéurs,

Les membres de la municipalité de Saint-Marc.

Signé, Bertrand Duplaton, maire, Challas, officier municipal, L. Beſmond-Boiſſet, procureur ſyndic, Conain, officier municipal, Martin l'Amery, ſecrétaire-greffier, Roſſignol Desdunes fils, officier municipal, G. Villeneuve, officier municipal.

P. S. Le commandant de la place, M. de Romillon, a diſparu avec ſon détachement dans la nuit du 6 au 7.

Le commiſſaire de la marine & ſon adjoint, le garde magaſin & commis aux claſſes ſont également abſens, & nous ne ſavons ce qu'eſt devenu le pouvoir judiciaire, ainſi que la plus grande partie du corps des volontaires.

MM. les maire & officiers municipaux de la ville du Port-au-Prince.

Extrait des regiſtres des délibérations de la municipalité de Saint-Marc.

Séance du 7 Mars 1791.

La municipalité, le conſeil général de la commune extraordinairement aſſemblé.

Il a été fait ouverture d'un paquet portant pour ſuſcription : à MM. les citoyens de Saint-Marc. Il s'eſt trouvé contenir une lettre imprimée de la municipalité du Port-au-Prince, en date du 6 de ce mois, contenant les événemens arrivés au Port-au-Prince depuis Mercredi dernier, juſqu'au départ du courrier, & entr'autres la parfaite réunion de tous les citoyens de ladite ville.

La matière miſe en délibération, & ouï le procureur ſyndic ;

Arrêté à l'unanimité que ladite lettre imprimée ſera à l'inſtant lue, publiée au ſon du tambour, dans les lieux & carrefours de cette ville,

que les citoyens qui ont abandonné leurs foyers sur les nouvelles alarmantes qui se sont répandues sur les événemens arrivés au Port-au-Prince, sont invités au nom du plus pur patriotisme & de la plus parfaite cordialité, de rentrer chez eux, sur la foi de la commune & de la municipalité, qui promettent d'employer incessamment tous les moyens de conciliation possibles, pour parvenir à la plus parfaite réunion de tous les esprits, & à la durée de la plus parfaite harmonie.

Signé au registre, Bertrand Duplaton, en l'absence de M. le Maire, Challas, Villeneuve, Conain, Ogier, officiers municipaux, Besnard Boisset, procureur syndic, & Martin l'Amery, secrétaire-greffier.

Pour copie conforme.

Signé, Martin l'Amery, secrétaire-greffier.

Collationné à l'original.

Signé, Martin l'Amery.

Petite-Rivière de l'Artibonite, le 14 Mars 1791.

Messieurs & chers Compatriotes,

Depuis long-temps nous gémissions en silence sur la situation déplorable de nos infortunés frères des districts du Port-au-Prince, & nous n'avons jamais cessé de partager les maux dont ils étaient accablés ; nous devons donc aujourd'hui participer à leur bonheur, & nous nous croirions coupables, si nous ne nous empressions de vous annoncer la joie & la satisfaction que nous avons éprouvées à la lecture de votre dépêche du 6 de ce mois, qui ne nous est parvenue qu'hier.

Agréez, chers compatriotes, l'hommage que nous rendons au civisme de cette grande commune, dont vous êtes les dignes représentans ; agréez le tribut d'admiration que nous rendons à votre fermeté, à votre constance, & sur-tout à cette générosité noble & loyale qui vous a caractérisé dans le moment d'un rapprochement qui va faire sans doute le bonheur de la ville, qui vous devra sa félicité & sa tranquillité.

Nous avons un devoir bien précieux à remplir dans cette heureuse circonstance, & nous devons regretter de ne pouvoir élever nos expressions au niveau des sentimens que nous inspire ce peuple de citoyens venus du sein de la mère-patrie, pour nous rendre nos frères & briser les fers qui les tenaient enchaînés. Nous ne consultons donc que notre patriotisme, & nous vous supplions d'être auprès de ces braves Français les interprêtes de notre amour & de notre reconnaissance.

Veuillez annoncer à cette ſtation tutélaire, qu'une paroiſſe peuplée de vrais citoyens s'empreſſe de lui témoigner par votre organe l'attachement le plus pur & les ſentimens de la plus profonde gratitude.

Les motifs qui ont déterminé vers vous la députation du régiment du Port-au-Prince ſont dignes des plus grands éloges, & nous vous prions d'aſſurer ce corps des nouveaux ſentimens que ſon patriotiſme nous inſpire.

Il nous reſte une grâce à vous demander, chers compatriotes, c'eſt d'entretenir avec nous une correſpondance qui puiſſe reſſerrer les liens de cette confraternité, qui doit faire de tous les bons Français une ſeule & même famille.

Nous ſommes fraternellement,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux.

Signé, Augier, officier municipal, en l'abſence du maire, Pardon, ſecrétaire-greffier.

MM. les Maire & Officiers municipaux du Port-au-Prince.

Aux Gonaïves, ce 14 Mars 1791.

Meſſieurs, ...

En ma qualité de marguillier en exercice, j'ai reçu l'honneur de vos deux lettres, des 6 & 10 du courant, adreſſées aux citoyens de cette paroiſſe, à la première aſſemblée, qui aura lieu, je la leur participerai.

Je ſuis avec reſpect,

Meſſieurs,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

Signé, Courreges.

Port-de-Paix, le 11 Mars 1791.

Meſſieurs & chers Compatriotes,

Nous recevons avec la plus vive reconnaiſſance le détail de l'événement qui porte le dernier coup au deſpotiſme & amène à jamais le règne de la liberté parmi les Français de Saint-Domingue. Nous n'avons pas trouvé dans notre paquet la proclamation que vous nous annoncez & à laquelle nous nous fuſſions empreſſés d'adhérer ; nous vous prions de nous la faire paſſer le plutôt poſſible ; elle ſervira a réchauffer le zèle de nos concitoyens & aura ſans doute l'heureux effet de nous réunir ſous la même bannière.

Nous avons l'honneur d'être avec les ſentimens de la plus parfaite cordialité,

Meſſieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les membres de la municipalité.

Signé, Lèſtrèm, officier municipal ; Barrouſſel, idem ; Lamy, ſecrétaire-greffier.

. . . . . Il eſt donc des forfaits
Que le courroux des Dieux ne pardonne jamais.

Meſſieurs & chers Concitoyens ;

Il nous eſt impoſſible de vous peindre la ſenſation que nous a fait éprouver votre relation en date du 6 Mars ; nous ne ſerions pas Français, Meſſieurs & chers concitoyens, ſi nous ne vous témoignions pas l'alégreſſe la plus vive ſur la conquête que vous venez de faire de votre liberté. Nous avons verſé des larmes ſur l'aſſaſſinat commis envers nos frères dans la nuit du 29 au 30 Juillet ; nous n'en verſerons pas ſur la mort du colonel Mauduit.

Nous donnons les plus grands éloges, Meſſieurs & chers concitoyens, à la modeſtie qui accompagne votre triomphe, & nous reconnaiſſons bien là nos frères.

C'eſt avec bien de la ſatisfaction que nous apprenons la réunion du régiment du Port-au-Prince aux bons citoyens de cette ville, & nous nous étions toujours flattés de ce retour au civiſme qui anime aujourd'hui tous les Français; nous ſommes fâchés de ne pouvoir témoigner aux braves ſoldats du régiment de Normandie, Artois & Corps-Royal d'artillerie toute la reconnaiſſance que nous leur devons pour avoir briſé vos fers, veuillez être nos interprètes auprès d'eux.

Nous avons l'honneur d'être avec les ſentimens de la plus cordiale fraternité,

Meſſieurs & chers concitoyens,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

Les officiers municipaux de la paroiſſe du Trou

Signé, Lemaiſtre, maire; Marinier, procureur ſyndic; Touſſaint, greffier.

Trou, ce 11 Mars 1791.

P. S. En reconnaiſſance de la réunion générale des eſprits, nous propoſerons à notre paroiſſe de chanter un *Te Deum* à la première aſſemblée. *Signé*, Delaroze, officier municipal; Marrec Monbarrot, idem; Trebucien, idem; Lamotte, notable; Béliſle, idem; Jobet, idem; Avond, ſecrétaire du procureur ſyndic.

MM. les officiers municipaux du Port-au-Prince.

Au Cap, le 10 Mars 1791.

Meſſieurs & chers Compatriotes,

Il nous ſerait bien difficile de vous peindre l'eſpèce d'enthouſiaſme avec lequel nous avons reçu l'inappréciable nouvelle du prompt retour de la tranquillité dans votre ville. L'aſſurance que vous nous en donnez, eſt d'autant plus conſolante, que fondée ſur l'accord des volontés de tous vos concitoyens, elle eſt d'heureux préſage du bonheur de la Colonie.

Nous vous félicitons bien sincèrement du succès, de la prudence & du zèle patriotique qui a substitué rapidement chez vous la sérénité du calme à l'effroi de l'orage, & nous formons les vœux les plus ardens, pour que l'événement dont vous avez eu le malheur d'être, malgré vous, les témoins, soit la dernière époque, dont l'humanité & la concorde ayent désormais à gémir.

Nous attendons avec un empressement égal au vôtre, l'arrivée de M. le lieutenant général au Cap, & après avoir mêlé nos larmes aux siennes sur les troubles passés, nous joindrons nos instances aux vôtres, pour qu'il se hâte d'aller compléter votre bonheur par sa présence.

Les trois arrêtés de l'assemblée, que nous avons l'honneur de vous adresser, vous convaincront de nos principes contre le retour à l'ancien régime, de notre amour pour la paix & l'union, & de notre sollicitude pour nos frères du Port-au-Prince. Votre lettre du 7, rend notre députation superflue, qui allait se mettre en route.

Nous voyons avec la plus grande satisfaction que vous regardez ainsi que nous, la tenue d'une nouvelle assemblée coloniale, comme le terme de tous les maux qui ont affligé la colonie.

Notre province s'occupe de la nomination de ses députés, & nous espérons que nous ressentirons incessamment les précieux effets de la réunion générale des esprits & des cœurs.

En conséquence de l'arrêt définitif concernant les complices de l'insurrection d'Ogé, un blanc, & 20 Nègres ou Mulâtres, ont subi hier le dernier supplice; 14 sont condamnés aux galères, 38 renvoyés à un plus amplement informé indéfini, 2 à six mois, 105 hors de cour, & 41 renvoyés d'acusation.

Nous avons l'honneur d'être très-fraternellement,
Messieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,
Les membres de l'assemblée provinciale du nord.

Signé, Gripiere Montalibor, président, C. L. Morel, vice-président, Bouyfou, secrétaire, Poulet, secrétaire-adjoint.

AU PORT-AU-PRINCE, CHEZ MOZARD, IMPRIMEUR DU ROI.

E 179
T658 vn
1-Size
v. 2